



Salaires au 1^{er} janvier 2024

5 points d'indice et c'est tout !

+ 0.82 euros bruts par jour

Le Ministre Guérini se vante de « revaloriser le travail des agents publics » avec 300 euros bruts pour l'année 2024....

C'est se moquer de notre travail et de nos conditions d'existence car, dans le même temps, gaz, électricité, assurances, produits alimentaires... continuent d'augmenter et de bien plus que 25 euros bruts par mois !

Quand l'indice des prix à la consommation augmente de 10.2% depuis janvier 2022, la valeur du point d'indice n'a augmenté que de moitié.

Depuis l'année 2000, le nombre de salarié.es payés entre le SMIC et le SMIC +10% a doublé. Il représente presque 1 million d'agents de la fonction Publique.

Pour rattraper les pertes salariales depuis 2010, le point d'indice devrait être de 5,70 € et non de 4,92 €

Ce n'est pas l'argent qui manque !

- 142 milliards de bénéfices au CAC 40 en 2023
- 67.5 milliards de dividendes versés aux actionnaires + 25 milliards en rachats d'action en 2023
- + 3 milliards d'euros pour le budget de la Défense en 2023

IMPOSONS D'AUTRES CHOIX POLITIQUES POUR RENFORCER LES SERVICES PUBLICS ET AUGMENTER LES SALAIRES ET PENSIONS



Pour la CGT, il faut :

- augmenter la valeur du point d'indice de 10% et
- Indexer le point d'indice sur l'inflation
- Donner de l'amplitude aux carrières et garantir à terme une amplitude de salaire de 1 à 2 pour une carrière complète
- Garantir l'égalité salariale femmes-hommes

GRILLES DE REMUNERATION CATEGORIE C (ADJENES, ATRF)

Catégorie C - échelle 1

Echelon	INM	durée échelon	durée grade	salaire brut
11	387		19	1905,12
10	377	4	15	1855,89
9	376	3	12	1850,97
8	373	3	9	1836,20
7	372	3	6	1831,27
6	371	1	5	1826,35
5	370	1	4	1821,43
4	369	1	3	1816,51
3	368	1	2	1811,58
2	367	1	1	1806,66
1	366	1		1801,74

Catégorie C- échelle 2

Echelon	INM	durée échelon	durée grade	salaire brut
12	425		20	2092,18
11	417	4	16	2052,80
10	409	3	13	2013,42
9	397	3	10	1954,34
8	385	2	8	1895,27
7	377	2	6	1855,89
6	376	1	5	1850,97
5	374	1	4	1841,12
4	373	1	3	1836,20
3	370	1	2	1821,43
2	369	1	1	1816,51
1	367	1		1806,66

Catégorie C- échelle 3

Echelon	INM	durée échelon	durée grade	salaire brut
10	478		19	2353,09
9	455	3	16	2239,86
8	435	3	13	2141,41
7	420	3	10	2067,57
6	408	2	8	2008,49
5	398	2	6	1959,27
4	385	2	4	1895,27
3	376	2	2	1850,97
2	375	1	1	1846,04
1	373	1		1836,20

CATEGORIE C : au ras du SMIC

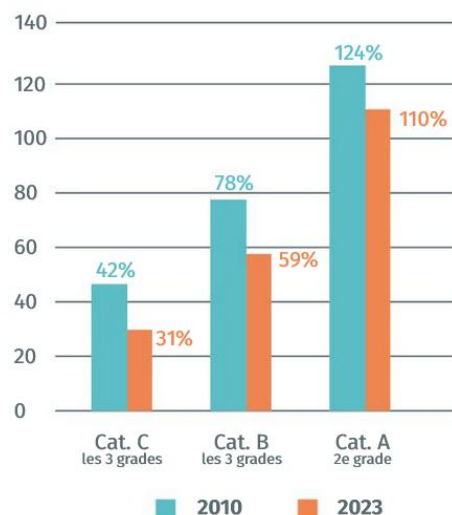
En juillet 2023, des points d'indice supplémentaires ont été attribués en bas de grille pour garantir un gain à chaque changement d'échelon mais c'est à minima.

Un avancement salarial archi-faible

Dans bien des cas, un passage à un échelon supérieur (ou même un changement de catégorie suite à une promotion ou concours) ne conduit qu'à une augmentation salariale symbolique !

AMPLITUDE CARRIÈRE

du plancher au sommet



Des perspectives d'augmentation salariales en berne

Seulement 58 points d'écart entre le 1^{er} échelon et le 12^{ème} échelon de l'échelle 2 pour 20 ans de carrière soit à peine 300 euros bruts !

Et une fois au sommet de l'échelle, simplement une prime comme la GIPA qui ne compense en rien une carrière bloquée.

**GRILLES DE REMUNERATION CATEGORIE B (SAENES,
TRF)**

catégorie B - classe normale

Echelon	INM	durée échelon	durée grade	salaire brut
13	508		26	2500,77
12	482	4	22	2372,78
11	462	3	19	2274,32
10	446	3	16	2195,56
9	436	3	13	2146,33
8	420	3	10	2067,57
7	401	2	8	1974,03
6	386	2	6	1900,19
5	377	2	4	1855,89
4	376	1	3	1850,97
3	375	1	2	1846,04
2	374	1	1	1841,12
1	373	1		1836,20

catégorie B - classe supérieure

Echelon	INM	durée échelon	durée grade	salaire brut
12	539		26	2653,38
11	509	4	22	2505,70
10	485	3	19	2387,55
9	466	3	16	2294,02
8	457	3	13	2249,71
7	441	3	10	2170,95
6	421	2	8	2072,49
5	406	2	6	1998,65
4	395	2	4	1944,50
3	384	2	2	1890,35
2	377	1	1	1855,89
1	376	1		1850,97

catégorie B - classe exceptionnelle

Echelon	INM	durée	durée	salaire
11	592		24	2914,29
10	601	3	21	2958,59
9	556	3	18	2737,07
8	539	3	15	2653,38
7	513	3	12	2525,39
6	489	3	9	2407,24
5	470	2	7	2313,71
4	446	2	5	2195,56
3	424	2	3	2087,26
2	409	2	1	2013,42
1	397	1		1954,34

POUR LA CATEGORIE B et A

Le tassement perdure

Pour la catégorie B :

Les bas de grille de la classe normale et supérieure commencent à 70 et 84 euros du SMIC.

Pour la catégorie A et IGE classe normale :

Le début de grille commence à seulement 170 euros bruts au dessus du SMIC, et reste toujours en dessous du 1^{er} échelon de la classe exceptionnelle de B !

GRILLES DE REMUNERATION ATTACHES ET ATTACHES PRINCIPAUX

Catégorie A- Attaché

Echelon	INM	durée échelon	durée grade	salaire brut
11	678		26	3337,64
10	645	4	22	3175,19
9	610	3	19	3002,90
8	580	3	16	2855,21
7	550	3	13	2707,53
6	518	3	10	2550,00
5	485	2,5	7,5	2387,55
4	455	2	5,5	2239,86
3	435	2	3,5	2141,41
2	415	2	1,5	2042,95
1	395	1,5		1944,50

Catégorie A- Attaché Principal

Echelon	INM	durée	durée	salaire
10	826		21	4066,22
9	811	3	18	3992,37
8	773	3	15	3805,31
7	735	2,5	12,5	3618,24
6	695	2,5	10	3421,33
5	655	2	8	3224,42
4	610	2	6	3002,90
3	580	2	4	2855,21
2	540	2	2	2658,30
1	505	2		2486,00

CONTRACTUELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES QUASIMENT PLUS DE GRILLE !

Rien n'est fait sur le plan académique, et la situation des salaires des contractuels continue de se dégrader :

- **Contractuels C en CDD** : le SMIC à perpétuité sans aucune possibilité d'augmentation
- **Contractuels TRF en CDD** : le SMIC et plus aucune possibilité d'augmentation de salaire avec l'ancienneté
- **Assistants sociales** : plus que 16 points d'écart entre le début et la fin de la grille
- **Infirmier.es** : plus que 12 points au dessus du SMIC à l'embauche pendant les 4 premières années de CDD

POUR LES TITULAIRES COMME POUR LES NON-TITULAIRES, CE BLOCAGE DE TOUTE POSSIBILITE D'EVOLUTION DE REMUNERATION EST INTENABLE. De moins en moins d'agents se présentent aux concours de la Fonction Publique. Les salariés ne se bousculent pas aux concours ou pour postuler comme agents contractuels dans l'Education nationale. Qu'ils soient techniciens informatiques ou de laboratoire, administratifs ou infirmier.es, des postes sont vacants et ne trouvent pas preneur, ce qui met en difficulté tous les collectifs de travail en EPLE comme en services centraux.

IL FAUT INDEXER LA VALEUR DU POINT D'INDICE SUR L'AUGMENTATION DU SMIC

Depuis l'an 2000, la valeur du point d'indice, base du salaire des fonctionnaires, a décroché de 26 % par rapport à l'indice des prix à la consommation.

MOBILISEZ-VOUS AVEC LA CGT POUR REVENDIQUER :

- 400 euros nets d'augmentation pour toutes et tous
- le SMIC à 2000 € bruts
- dégel du point d'indice et plan de rattrapage des pertes cumulées ;
- l'indexation de la valeur du point sur l'indice des prix à la consommation ;
- la revalorisation des grilles de la Fonction Publique
- pour l'égalité salariale et de carrière femmes/hommes
- l'intégration des primes dans le calcul de la retraite.

FORTUNE CUMULÉE
DES MILLIARDAIRES
(EN MILLIARDS)



Rejoignez un syndicat indépendant, interprofessionnel, démocratique et de luttes.

Nom Prénom.....

Lieu de travail.....

Mail / Téléphone.....

Contact CGT Educ'Action Nantes : nantes@cgteduc.fr